

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	22/09/2023	L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre, à 19h Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	9	
Absents	2	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER (arrivé à 19h40), Sylvain DOLIVET.

Absent : Valérie DION, Séverine GRANDEMANGE (pouvoir à Sylviane GRANDEMANGE).

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose que deux délibérations soient retirées de l'ordre du jour, faute d'éléments suffisants pour pouvoir correctement débattre.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2023

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le décret 2022-1091 du 22 juillet 2022 prévoit la désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours.

Ce texte précise notamment que dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la désignation de ce correspondant parmi les membres du conseil.

Monsieur Christian Saget se porte volontaire.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DIT** que M. Christian SAGET est désigné correspondant incendie et secours.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CHASSEURS DES LANDES

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5216-5,

Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention suivante, suite à l'organisation des festivités du 13 juillet par l'association :

Organisme	Montant 2023
Chasseurs des Landes Saint Martin	300,00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** d'attribuer à l'organisme listé dans le tableau ci-dessus, le montant de la subvention accordée pour 2023
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au versement de ladite subvention sont inscrits au budget primitif 2023.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

Arrivée de M. Kévin Rosier.

QUESTIONS DIVERSES

M. François GRANDEMANGE donne lecture de la lettre adressée par la préfecture à la locataire du logement sis 1 place du Mail, l'informant qu'elle était désormais expulsable, et que les procédures nécessaires seraient appliquées.

M. François GRANDEMANGE indique que la plaque de l'ossuaire du cimetière vétuste sera remplacée par une plaque d'occasion.

M. François GRANDEMANGE précise que les travaux du local de l'alambic sont en cours.

M. Jean-Claude VAUGUET fait part de l'avancement des travaux, qu'il suit avec M. Sylvain DOLIVET (électricité, dalle, ...).

M. François GRANDEMANGE indique qu'en 2024, l'alambic aura 100 ans. Un événement pourrait être organisé pour l'occasion. M Jean-Claude VAUGUET émet l'idée de solliciter les habitants via le 90 secondes pour récupérer leur éventuelles archives ou photographies en

lien avec l'alambic. Madame Mélanie OSSANT précise qu'un groupe d'étudiants en Histoire de l'Université de Tours s'intéresse à la rénovation et la mise en valeur d'anciens monuments ou petits patrimoines (Petite chapelle/ Ancien four à brique/ Cabane de Vignes/ Calvaire...) dans le but de préserver le patrimoine culturel de notre région. L'alambic communal pourrait peut-être les intéresser. Il conviendra de les contacter. Dans l'optique de la rénovation de l'alambic, un courrier de demande de subvention pourrait être envoyé aux communes voisines dont les habitants viennent jouir des services de l'alambic.

M. Kévin ROSIER fait part de la hausse des prix de la garderie du Kiosque.

M. Kévin ROSIER demande, suite à une remarque d'un administré, si l'éclairage public dans le hameau de la Couardière est nécessaire. Il a été convenu de regarder combien représente cet éclairage sur la facture totale. Il conviendra de consulter les habitants du dit hameau avant toute coupure.

Mme Nicole ROYER demande si les plaques Télécom volées ce printemps route de Bourgueil pouvaient être remises en place pour la sécurité des utilisateurs de cette route. Un courrier sera donc adressé à Orange.

M. Sylvain DOLIVET fait savoir que l'éclairage public route d'Avrillé et à l'angle de la rue du lavoir ne fonctionne plus. Le service compétent doit être contacté pour y remédier.

Mme Sylviane GRANDEMANGE fait part d'une information de Mme Séverine GRANDEMANGE : Une réunion est prévue avec les enseignantes de l'école prochainement pour la mise en place d'aménagements dans la cour de l'école.

Mme Mélanie OSSANT a résumé les travaux et événements réalisés pendant l'été : l'éclairage des différents bâtiments communaux par l'entreprise CHEVIN, la rénovation des toilettes de l'école par l'entreprise RICHER, les coupes de bois dans les Landes Saint Martin et l'intervention de la société REPAROUTE pour l'entretien des voies communales. Elle remercie M. Sylvain DOLIVET qui a donné beaucoup de son temps dans cette dernière opération.

Elle a ensuite expliqué qu'une rencontre entre les représentants des communes de CONTINVOIR et de BENAIS a été organisée cet été pour échanger sur la propriété et l'entretien du chemin menant au point incendie régulièrement endommagé par les exploitants forestiers. Une convention entre les deux communes est en cours d'élaboration. Elle sera présentée au prochain conseil municipal.

Mme Mélanie OSSANT interpelle Monsieur le Maire sur le fait qu'il convient de rappeler à la loi les personnes qui s'approprient les chemins ruraux propriété de la commune. Un chemin a été clôturé et labouré. Il est convenu qu'un courrier recommandé sous astreinte doit être adressé à ces personnes.

Mme Mélanie OSSANT évoque l'acquisition de deux matériels pour 2024 :

- Un tracteur type forestier pour en remplacement de celui détenu depuis plus de 20 ans, devenu non fiable et tombant dans les frais. La commune partirait sur un tracteur d'occasion au faible nombre d'heures. Un appel d'offre sera lancé cet automne.

- Un tracteur tondeuse pour remplacer celui actuel vétuste et non adapté à l'ampleur de la superficie à tondre. Une acquisition de matériel de type professionnel, diesel et homologué route est prévu. Elle permettra de faire gagner un temps non négligeable aux agents. Des devis sont en cours de réception.

Madame Mélanie OSSANT fait un point sur l'aménagement de l'étang : Le second terrain de pétanque a été réalisé par les agents cette semaine. La table de ping-pong va être prochainement livrée et installée. Les modules du parcours santé et la balançoire horizontales sont commandés. Ils seront installés tour à tour, en fonction de l'emploi du temps des agents, pendant l'automne. Seul reste en suspend le choix de tyrolienne. Elle demande aux élus de choisir entre une tyrolienne bois ou une tyrolienne en acier galvanisé. L'écart de prix entre les deux est relativement important mais la garantie en terme de durée de vie n'est pas la même. L'ensemble des élus s'est prononcé sur le choix d'une tyrolienne en acier galvanisé. Au niveau administratif, un avenant au dossier doit donc être déposé.

Madame Mélanie OSSANT informe que les personnes relogées suite à un sinistre dans le bâtiment 1A ont regagné leur propriété. Ledit bâtiment est donc vacant. Elle pose la question sur le devenir de ce bâtiment. Elle propose que ce bâtiment bénéficie aux habitants de la commune. Monsieur Christian SAGET rebondit sur ce point. Il était envisagé une bibliothèque mais le coût de l'étude faite par le CAUE 37 est très onéreux, d'où l'abandon du projet en l'état. Il soumet l'idée que ce bâtiment, au coeur du village, devienne un lieu de vie, de rencontre, de convivialité pour les habitants, les associations... un lieu avec des jeux de société, de la couture, de la broderie, un coin lecture, de salles de réunion et bien d'autres activités. Les «Atelières» qui embellissent la commune auraient la possibilité de stocker leurs bricolages. Un projet autour du prêt/échange de livres pourrait être envisagé. Recueillir l'avis des administrés via une réunion publique serait souhaitable.

Madame Mélanie OSSANT relate que l'association des martins-pêcheurs souhaiterait éventuellement construire une cabane de pêche autour de l'étang. Elle demande si les élus y voient une objection. Aucun avis négatif n'est émis. Elle va donc recontacter les membres de l'association pour qu'ils expliquent leur projet. S'il convient aux élus, un dossier d'aménagement devra être déposé avant toute construction car nous sommes en zone Natura 2000 et dans le périmètre du château de Gizeux.

Monsieur Ludovic ROUABLE rapporte que l'entreprise MIGNOT va débuter autour du 16/10/23 les travaux de rénovation de l'église. Une déviation poids-lourds doit être mise en place.

Monsieur Ludovic ROUABLE énonce le fait que le nombre de conteneurs poubelles jaunes est insuffisant dans certains hameaux. Exemple au Perrochet, un conteneur pour 7 foyers. Il convient de prendre contact avec le SMIPE.

Monsieur Christian SAGET fait un point concernant les contrôles réglementaires de l'ensemble des bâtiments communaux. Certaines installations demandent à être revues en ce qui concerne la signalétique, la mise à la terre, blocs de sécurité, etc... Un devis des travaux sera établi en vue d'une proposition au budget 2024. En fonction des résultats, une priorité sera faite pour accomplir ces travaux. MM. Sylvain DOLIVET et Jean-Claude VAUGUET assureront ce suivi.

Monsieur Christian SAGET informe des chiffres de l'application Panneau Pocket. Dans le 90 secondes de septembre il est annoncé le 16 juillet 2023, 500 utilisateurs ont mis Continvoir en favori. A ce jour il y a 526 smartphones connectés. Un pic de lecture est constaté le 26 septembre avec 794 vues. Le 1er novembre 2023 cela fera trois années que l'application est à disposition des habitants. Nous avons reconduit l'abonnement pour une période de trois ans, ce qui permet d'avoir une gratuité pendant six mois supplémentaires. Si la commune adhère à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France), une réduction de 50€ par an pourrait s'effectuer à condition de prendre une cotisation et un abonnement mensuel.

M. Christian SAGET indique s'être renseigné sur le coût d'un support pour garer les vélos. Il pourrait être envisagé l'achat de trois supports (1 à la mairie, 1 place du mail et 1 à la salle des fêtes). Le conseil donne un avis favorable.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 7 novembre 2023.

La séance est levée à 22h00.